

SANITAIRE/Le GDS des Savoie et la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc proposent cet automne plusieurs formations destinées aux éleveurs de porcs.

Se former aux soins et à la biosécurité en élevage porcin

Le GDS et la Chambre d'agriculture organisent en octobre et novembre des sessions de formation soins infirmiers et biosécurité à destination des éleveurs porcins.

- **La formation « éleveur infirmier porcin » se déroulera le 11 octobre à Saint-Baldoph.** Lors de cette journée, les participants trouveront toutes les réponses et les clefs pour agir suite à l'observation d'un porc qui a un comportement inhabituel : est-il malade ? Est-ce grave ? Comment en savoir plus ? Dois-je intervenir ou appeler mon vétérinaire ? Comment administrer correctement un traitement chez un porc ? Pas de cornes certes, mais pas évident non plus !



Au sein de chaque élevage porcin, un référent biosécurité doit être désigné et doit suivre une formation obligatoire.

- **La formation « biosécurité en élevage porcin » est prévue en deux sessions : les 8 et 22 novembre, respectivement à Saint-Baldoph et à Seynod.** Si vous détenez des porcs, pour « un peu plus » que la consommation personnelle, si vous êtes détenteur commercial de porcs, vous devez obligatoirement vous former

en biosécurité. C'est l'occasion de comprendre et de mettre en pratique des mesures pour lutter contre l'introduction et la propagation de nombreuses maladies infectieuses car conserver un bon état sanitaire, ce n'est pas du hasard ! ■

Infos et inscriptions : Hélène Thibert, vétérinaire conseil au GDS des Savoie et animatrice de la section porcine au 06.45.75.90.73 ou helene.thibert@gdsdesavoie.fr.

SANITAIRE/Les conséquences de la sécheresse estivale sont lourdes sur les stocks de fourrages disponibles pour l'hiver. Un tri s'impose dans les cheptels avec des critères de décision multiples, parmi lesquels le statut sanitaire des animaux.

Pourquoi faire un point sanitaire sur son élevage ?

La chaleur et la sécheresse exceptionnelles de cette année 2022 impliquent pour chaque éleveur de raisonner l'approche de l'hiver différemment. Les stocks de fourrages plus bas que la normale amèneront des réformes anticipées, selon les critères habituels : niveau de production, mammites, boiteries, problèmes de reproduction... Il convient également de rajouter à ceux-ci le statut des bovins vis-à-vis de trois maladies non réglementées, mais avec un fort impact économique : besnoitiose, néosporose et paratuberculose.

Trois maladies d'élevage présentes dans les Savoie

- **Besnoitiose : un défi majeur** Maladie parasitaire incurable, la besnoitiose est véhiculée par les taons et mouches piqueuses. Les mélanges de troupeaux, en particulier en alpage, contribuent à la propagation de la maladie sur nos départements. Difficulté supplémentaire : tout animal infecté constitue un risque de contagion pour ses congénères, mais seulement 10 % d'entre eux présentent des signes cliniques et sont facilement identifiables. La détection des animaux séropositifs, donc contaminés, est donc primordiale pour les orienter au plus tôt vers la réforme, et préserver ainsi le reste du troupeau.

- **Néosporose : l'avortement pour seul symptôme**

Maladie parasitaire elle aussi, la néosporose est un véritable ennemi de la reproduction et de la génétique dans les troupeaux bovins. Responsable de 15 à 20 % des séries d'avortements au niveau national, elle se transmet de deux façons différentes : soit par l'ingestion du parasite par le bovin via son alimentation ; soit in utero, de la mère au veau. Par ce mode de contamination mère-veau, dit vertical, peuvent se créer des lignées entières de bovins positifs, sources permanentes de contamination de l'environnement des autres bovins. Là encore, la détection des animaux positifs est essentielle : la lutte passe alors par une gestion raisonnée de ces animaux en fonction du mode de contamination, et une réforme anticipée lorsque cela est possible.

- **Paratuberculose : évolution lente mais dégradation foudroyante**

La bactérie responsable de la paratuberculose a pour particularité d'infecter les jeunes ruminants, bovins, ovins et caprins. Logée dans l'organisme, elle attendra minimum 2 ans avant de pouvoir provoquer chez le bovin l'apparition de signes cliniques extrêmes : maigreurs, diarrhées, et mort inéluctable. C'est l'excrétion de la bactérie dans les fèces des



Pour faire un point complet sur la situation sanitaire de votre troupeau, contactez votre conseiller GDS des Savoie.

animaux malades, combinée à sa forte résistance dans le milieu extérieur, qui va entretenir sa présence dans l'élevage, et faire de la lutte contre cette maladie un travail de longue haleine. La réforme des bovins atteints avant même l'apparition des signes cliniques constitue donc un moyen de lutte essentiel.

Détecter les positifs, c'est préserver l'avenir du troupeau !

La détection des positifs pour ces 3 maladies est la première étape vers la maîtrise de la contamination et l'assainissement. Dans un contexte où le fourrage manque et où les places à l'auge coûtent cher, la connaissance du statut des bovins vis-à-vis de ces maladies permet de mieux raisonner le tri à effectuer et d'éviter de nourrir tout l'hiver un animal atteint d'une pathologie contagieuse.

Il convient alors d'effectuer un « dépistage de prévalence », qui permet de réaliser un véritable état des lieux sur l'ensemble du troupeau. Selon la maladie concernée, les animaux positifs doivent rentrer plus ou moins rapidement dans le planning de réforme, de la même façon que pour les critères habituellement considérés (niveau de production, mammites, boiterie...). Vétérinaires, conseillers d'élevage et conseillers GDS accompagnent les éleveurs dans l'interprétation et dans la gestion de ces différents éléments à prendre en compte.

Une attention particulière sur la reproduction

Les performances de reproduction constituent un enjeu majeur de la réussite du troupeau, et leur détérioration va

irréremédiablement impacter l'ordre des réformes au sein de celui-ci. Là encore, le lien avec les professionnels de l'élevage, et en particulier l'inséminateur, permet d'analyser au mieux la situation et de prendre en compte ces éléments dans le planning de réformes.

Le GDS propose également à ses adhérents, et en lien avec leur vétérinaire, de mettre en place un « plan repro », protocole de recherche des causes infectieuses potentiellement responsables des troubles rencontrés.

La piste alimentaire et un point sur la conduite d'élevage doivent également faire l'objet d'une analyse approfondie pour ne pas faire fausse route.

Le GDS des Savoie vous accompagne

Le GDS des Savoie prend en charge pour ses adhérents 50 % des frais d'analyses réalisées dans le cadre d'un dépistage de prévalence pour la besnoitiose, la néosporose et la paratuberculose (aide de 80 % pour les nouveaux installés, à valider avec le conseiller GDS), ainsi que dans le cadre d'un plan repro conforme au protocole proposé.

Pour ne pas laisser le sanitaire de côté dans les mois qui viennent et faire un point sur votre situation, contactez les conseillers du GDS des Savoie :

- Besnoitiose et néosporose : Meghan Cuffe au 06.29.43.33.06 ou Mathilde Piraprez au 07.77.99.42.56.
- Paratuberculose et plan repro : Cyril Aymonier au 06.03.58.28.97 ou Hélène Thibert au 06.45.75.90.73. ■

Cyril Aymonier, GDS des Savoie

Pour plus d'informations sur les maladies et l'ensemble des actions du GDS des Savoie, vous pouvez également consulter le site internet : www.gdsdesavoie.fr

En bref

RÉFÉRENTS BIEN-ÊTRE/ Le module de formation à distance est disponible

Dans le cadre de la formation obligatoire des référents bien-être animal, « le module de formation à distance est disponible depuis le 1^{er} septembre », annoncent le ministère de l'Agriculture ainsi que les opérateurs Vivea (chefs d'exploitation) et Ocapiat (salariés) dans un communiqué le 5 septembre. Comme prévu par un arrêté du 16 décembre 2021, tous les élevages professionnels doivent avoir désigné un référent bien-être animal depuis le 1^{er} janvier. Éleveur ou salarié, celui-ci doit suivre une formation obligatoire en élevages de porcs et de volailles. Le module à distance récemment finalisé est une des composantes de ce parcours. Financé par le ministère de l'Agriculture, il « rappelle notamment les fondamentaux qui reposent sur les cinq libertés, grands principes directeurs de bien-être ». Les référents peuvent suivre « l'intégralité du module à distance » sur <https://formation-referent-bien-etre-animal.fr>, d'après le communiqué. La deuxième composante de ce parcours consiste en une formation « labellisée » d'au moins sept heures, prise en charge par Vivea ou Ocapiat, avec possibilité d'équivalence pour les formations en bien-être animal suivies depuis 2018 ou pour certains diplômes agricoles.

GÉNÉTIQUE BOVINE/ Premiers retours « très positifs » sur l'outil d'évaluation Single Step

Les retours de terrain sur le nouvel outil d'évaluation de génétique bovine Single Step sont « très positifs », a tenu à partager Jean-Christophe Boittin, responsable marketing produits génétiques de la coopérative Evolution (Innoval), le 13 septembre, à l'occasion d'une conférence organisée par l'Institut de l'élevage (Idele) au Space. Le Single Step, nouvelle méthode d'évaluation du potentiel génétique en une étape, a été déployé pour les huit races de vaches laitières depuis le printemps. Son principal atout est de créer une « discrimination plus importante entre les animaux » ce qui permet une « sélection plus efficace », explique Amandine Launay, chef de projet à l'Idele. D'autant que la précédente méthode en deux étapes « sous-évaluait » le potentiel des animaux et introduisait « un biais » qui s'est accentué au fil des générations, explique Amandine Launay. « Les différences sur les qualités et les défauts sont plus nets », précise Jean-Christophe Boittin, qui ajoute que le changement de méthode a eu peu d'impact sur la hiérarchie des taureaux dans l'index. En Prim'Holstein, le nouvel index aboutit à des variations « plutôt à la hausse » pour tous les animaux, confirme Jean-Alexandre Lévêque de Prim'Holstein France. Après les vaches laitières, la méthode doit être déployée pour toutes les races allaitantes dans l'hiver 2023-2024. ■